

En vue de corriger cette situation, j'ai envoyé des lettres à tous les ministres provinciaux de l'Éducation, leur rappelant la règle voulant que les subventions accordées aux termes de la caisse d'accroissement des compétences professionnelles servent à acheter du matériel canadien. J'ose espérer qu'ils sauront en tenir compte.

L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE D'ACHETER CANADIEN

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, le ministre prescrit dans ses propres brochures que les collègues communautaires doivent acheter canadien sauf si le ministère provincial de l'Éducation signifie que le matériel canadien ne convient pas. Dans les cas des collègues Niagara, Mohawk et Conestoga, le ministère n'a rien affirmé de semblable. En fait, le Collège Algonquin et d'autres établissements emploient exclusivement ce matériel. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il entend mettre en application les dispositions de la politique «Achetez canadien» de façon que ce soient les travailleurs canadiens du secteur qui fabriquent ce matériel ou le programme n'est-il qu'un nouvel exemple des belles paroles des libéraux?

• (1125)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais simplement préciser au député que des mesures ont déjà été prises pour la mise en application de la politique. En effet, j'ai écrit aux ministres provinciaux pour leur rappeler leurs responsabilités dans le cadre de l'entente. Toutefois, étant donné l'importance que revêt la caisse d'accroissement des compétences professionnelles à l'égard de la création de nouveaux emplois et la formation des jeunes de notre pays, je ne risquerai pas de compromettre les bonnes relations que nous avons avec les provinces du fait des propos absurdes du représentant.

* * *

LE PROGRAMME CANADO-AMÉRICAIN D'ESSAI ET D'ÉVALUATION

LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon le *Globe and Mail* de samedi dernier, deux des principaux conseillers du premier ministre auraient déclaré que même si les négociations en vue de la réduction des armements qui ont lieu actuellement en Europe aboutissaient—nous l'espérons tous—les Américains tiendraient néanmoins à expérimenter leur missile de croisière aéroporté au Canada, dans la mesure où cette arme fait partie de l'arsenal stratégique intercontinental de l'armée de l'air américaine et ne doit pas être utilisée uniquement en Europe.

Questions orales

Je voudrais donc que le ministre nous dise exactement si oui ou non le premier ministre s'est entendu avec le président des États-Unis par lettre ou lors d'entretiens secrets, pour que le missile de croisière soit expérimenté au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député me demande si le premier ministre s'est entendu par lettre avec le président des États-Unis pour autoriser l'expérimentation des missiles de croisière. La réponse est non.

L'ENTENTE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il néanmoins nous confirmer que le premier ministre s'est entendu avec le président des États-Unis il y a déjà quelque temps pour autoriser les États-Unis à expérimenter leur missile de croisière aéroporté en territoire canadien? Je voudrais savoir si le premier ministre et le président des États-Unis ont signé un accord de principe à ce sujet.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, l'accord auquel le président des États-Unis et le premier ministre sont parvenus prévoit la signature d'un accord-cadre qui définirait les modalités d'expérimentation des systèmes d'armement au Canada. Le texte de cet accord a été déposé ici même hier.

Le premier ministre et le président des États-Unis n'ont passé aucun autre accord que celui-là, et il est tout à fait faux de prétendre que le premier ministre a pris des engagements secrets.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES CAS DE MALADIE DÉCELÉS PARMIS LES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE EN EXTRÊME-ORIENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, depuis le début des examens que la division des laboratoires du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique font subir aux Canadiens qui ont été prisonniers de guerre en Extrême-Orient pour voir s'ils ne sont pas atteints de stryngloïdase, on a découvert des symptômes de cette maladie?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, sauf erreur, on a décelé plusieurs cas jusqu'à présent, mais pas beaucoup. On a pris les dispositions nécessaires sur le plan médical non seulement pour soigner les personnes atteintes de cette maladie mais aussi pour s'occuper des autres cas qui risquent d'être décelés pendant les examens.